



GENÈVE, le 17 juin 1981

CONSEIL D'ÉTAT
DE LA
RÉPUBLIQUE ET CANTON
DE GENÈVE

560 - 81

Me Nils de DARDEL
Association de défense des droits
des usagers de la psychiatrie
Rue Neuve-du-Molard 22

1204 GENEVE

Maître,

Le Chef du Département de la prévoyance sociale et de la santé publique, en sa qualité de président de la commission administrative des Institutions universitaires de psychiatrie, a porté à notre connaissance le contenu de votre lettre du 10 juin 1981 adressée au directeur de la Clinique psychiatrique de Bel-Air.

A l'occasion du premier anniversaire du décès d'Alain URBAN, nous nous inclinons devant la douleur des parents et des proches du défunt.

Toutefois, un établissement public médical et son domaine ne nous paraissent pas être un lieu adéquat pour des commémorations de ce genre. D'ailleurs, d'une manière générale, il n'y a pas de précédent de cérémonie pareille qui se serait déroulée dans le passé soit dans les locaux d'un hôpital, soit sur les terrains adjacents.

En outre, étant donné le fonctionnement même de la clinique, il ne nous paraît guère probable que les patients ne puissent être perturbés par une telle manifestation, même si nous demeurons convaincus qu'il est dans les intentions de votre association d'en concevoir l'organisation dans le calme et la dignité.

En conséquence, nous ne pouvons permettre l'usage du domaine privé de la Clinique psychiatrique de Bel-Air pour le déroulement d'une telle cérémonie.

Toute manifestation éventuelle sur la voie publique demeure soumise aux règles usuelles et la demande doit être adressée, comme de coutume, au département de justice et police.

Veillez agréer, Maître, l'assurance de notre considération distinguée.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

Le chancelier ;

Le président :